

La vie scolaire n'est pas un long fleuve tranquille.

Le lycée est situé dans une ville moyenne, cité thermale d'une partie reculée de l'académie. L'établissement jouit d'une bonne réputation, les résultats aux examens sont bons, le personnel enseignant est stable. Les 1450 élèves sont issus de catégories socioprofessionnelles privilégiées et sont plutôt calmes. Il règne une bonne ambiance dans le lycée. L'équipe éducative est composée d'un proviseur, d'un proviseur adjoint, de trois postes de CPE (dont l'un à 80%), d'une infirmière, de 14 assistants d'éducation et de 110 professeurs. Bien qu'une partie de l'établissement rentre en restructuration, logements de fonction et demi-pension, les locaux sont en bon état, assez vastes et assez confortables.

Un nouveau proviseur est nommé à la rentrée 2008 et assez rapidement, des points de désaccord apparaissent entre les personnels et le proviseur. Il en découle de nombreux dysfonctionnements de communication.

Afin d'aborder certains problèmes et de préparer les décisions concernant divers dossiers pédagogiques, le proviseur met en place un G7 avec 7 représentants des personnels qu'il coopte sur candidature spontanée ou syndicale. Ce groupe de travail n'est pas suivi d'effets et marche sur les plates-bandes d'autres instances qui ne sont plus réunies. Les personnels qui se sentent piégés refusent de continuer à travailler dans ce groupe. Il se passe la même chose pour la réunion de direction et les différentes réunions de travail d'équipe qui finissent par ne plus être convoquées.

En ce qui concerne l'administration, et afin de répondre à la situation d'une secrétaire qui dysfonctionne, le chef d'établissement souhaite réorganiser la répartition des postes et des tâches des personnes qui les occupent. Certains personnels sont plutôt contraints de travailler à l'intendance et d'autres viennent au secrétariat. Les bonnes et les mauvaises habitudes des uns et des autres doivent changer, c'est notamment le cas d'une secrétaire qui suivaient des dossiers liés au pilotage de l'établissement et qui s'en trouve dessaisie.

A la vie scolaire, une organisation est bien en place. Les tâches des uns et des autres sont claires et connues de tous mais des disparités de quantité ou de qualité du travail sont réelles, sans que cela ne dérange personne au-delà de certains assistants d'éducation. Les emplois du temps des CPE sont bien rodés, M. X ne travaille pas le jeudi et occupe un bureau dont la taille égale les deux bureaux réunis de ses deux collègues, Mme Y qui travaille depuis plusieurs années dans l'établissement a repris le temps plein et les horaires de Mme W qui est partie en 2007. Mme Z est en poste à temps partiel à 80% pour pouvoir élever ses enfants et travaille quatre jours de 9H à 16H en complétant par des soirées d'internat. Elle a repris son poste depuis février 2009 après un congé parental. Les trois CPE sont appréciés et reconnus dans l'établissement. Ils semblent assurer le service attendu même si les professeurs ne connaissent pas toujours leurs activités. Les assistants d'éducation accomplissent leurs tâches avec sérieux et compétence, à une exception près, et ils ont la reconnaissance des autres personnels. Ils sont très présents et crapahutent beaucoup dans l'établissement.

Les personnels ont le sentiment de ne pas être écoutés et même de ne plus pouvoir discuter avec le proviseur. Cette dernière croule sous la surcharge de travail car plusieurs dossiers prennent du retard ou ne sont pas suffisamment bien traités par manque de temps.

Certains personnels alertent leur syndicat ou l'administration.

Vers la fin de l'année, les CPE refusent de prendre en charge certaines parties de l'organisation des examens en prétextant qu'ils n'arrivent pas travailler avec le proviseur. Auparavant, un seul CPE s'occupait réellement des examens et les assistants d'éducation

étaient largement mis à contribution puisqu'une caste AED-BAC était reconnue dans l'établissement.

Le proviseur et le proviseur adjoint décident de travailler en direct avec les assistants d'éducation sans passer par les CPE, ce qu'ils faisaient déjà pour certains dossiers.

Parallèlement à la vie quotidienne, un conseil d'administration se réunit le 22 juin avec un des sujets qui concerne la restructuration du lycée et notamment la nouvelle proposition d'attribution des logements de fonction pour la durée des travaux de rénovation. La région a prévu de loger les personnels en ville pendant cette période et propose des modifications puisqu'une concession sur les trois dévolues aux CPE disparaît. Deux CPE assurent le service d'internat et donc M. X ne peut plus être logé dans la nouvelle configuration. Un long débat très conflictuel s'installe pendant la séance. Le proviseur suit les préconisations prévues et les personnels prennent fait et cause pour le CPE. L'élu, représentant la région, hausse le ton et prétend détenir la vérité en s'engageant personnellement pour que M. X soit logé. C'est se qui se passera en suite.

Les personnels partent en vacances après un dernier conseil d'administration le 16 juillet 2009. Tous les protagonistes ont bien besoin de souffler.

Les élèves vivent leur vie de lycéen et ont très bien réussi leurs examens.

A la fin août, à leur retour, les CPE constatent que le bureau des assistants d'éducation est en voie de déménagement pour traverser la cour et être installé entre le bureau de la direction et la salle des professeurs. Un nouveau proviseur adjoint est nommé. La pré-rentrée est tumultueuse avec beaucoup de non-dits et le 3 septembre 2009, M. X informe le proviseur qu'un clip vidéo diffamant à l'encontre de lui-même circule sur internet et qu'il est profondément choqué. Ce clip, fabriqué par 5 assistants d'éducation du lycée, a été tourné dans l'établissement sans l'autorisation du proviseur. M. X demande au proviseur de sanctionner les assistants d'éducation concernés.